



Comment prouver une vie commune?

Par **aya33**, le **18/10/2010** à **12:40**

Bonjour,
je vis avec mon compagnon depuis 2006, on a fait un mariage religieux en attendant le mariage, ma question est comment prouver une vie commune? MERCI

Par **mimi493**, le **18/10/2010** à **14:26**

Vous savez qu'en France, il est interdit d'être marié par un tiers sans être mariés civilement ?

Vous prouvez la vie commune par

- le bail aux deux noms
- les factures EDF, téléphone
- la même adresse pour les fiches de paye et pour les comptes bancaires
- les billets de train/avion aux mêmes dates pour les vacances
- des photos avec tirage professionnel indiquant la date au verso montrant le couple ensemble lors de vacances, anniversaire, etc.
- témoignages de tiers